

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize décembre 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie de Jausiers sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, LAE- ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, Yves FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à Mme LAE- ESMENJAUD Marie-Hélène et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE .

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 22 mars 2019, définissant le cadre général de la contractualisation avec les territoires ;

VU la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 21 juin 2019, approuvant les 8 contrats départementaux de solidarité territoriale ;

VU la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 13 décembre 2019, approuvant les 8 avenants n°1 aux contrats départementaux de solidarité territoriale ;

VU la délibération n° 2019/129 du 30 juillet 2019 portant sur la contractualisation de la communauté de communes avec le département des Alpes de Haute-Provence dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020 ;

VU l'avenant n°1 du contrat du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ci-annexé ;

CONSIDERANT la démarche engagée par le Département pour la période 2019 – 2020, l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI et l'avenant n°1 au contrat portant sur le territoire qui définit la liste des opérations engagées pour la période 2019-2020 et l'engagement des partenaires ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes à l'avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020 du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à le signer ainsi que tout document y afférant.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente
Mme Sophie VACINAY

